



Les Gilets-Jaunes provoquent la restauration de la Constitution

Par [Jean-Yves Jézéquel](#)

Mondialisation.ca, 31 décembre 2018

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [Gilets jaunes](#)

Le premier ennemi du peuple c'est un État qui se croit tout permis parce qu'il pense qu'il détient un pouvoir qu'il s'est attribué mais que jamais personne ne lui a donné. Le second ennemi du peuple c'est le même État qui veut faire croire qu'il est innocent. Le troisième ennemi du peuple, c'est l'État qui, se croyant ou se considérant innocent, pense que le peuple ne peut en aucun cas se permettre une incroyance en cette innocence. C'est ainsi qu'il fait passer la conscience d'une volonté démocratique du peuple à la croyance théocratique qui lui liera les mains. Si l'État se fait passer pour innocent, c'est parce qu'il se réfère à un principe supérieur à celui de la souveraineté constituante du peuple : le principe pontificaliste théocratique qui fait de l'État le Pontife de la société laïque. Voilà pourquoi le premier terroriste menaçant le peuple c'est l'État. Il n'est donc nullement étonnant que l'État réprime abusivement le peuple et organise l'oppression du peuple en gérant son management de la terreur.

Si les « élites » se sont attribuées un pouvoir, c'est parce que le peuple a été dépossédé de sa souveraineté qui aurait naturellement organisé un contre-pouvoir contrôlant tout abus de pouvoir. Nous allons voir comment ce tour de passe-passe s'est réalisé.

Une Constitution c'est l'expression de la souveraineté du peuple. Ensuite, les parlementaires sont des législateurs qui vont mettre au service du peuple leur compétence pour élaborer des lois qui ne seront que le reflet de ce qui est exprimé dans la Constitution. La référence au socle constitutionnel est primordiale. La Constitution qui exprime la volonté souveraine et démocratique du peuple, n'est une Constitution qu'à la condition d'avoir été écrite par le peuple. Seul le peuple peut donc modifier la Constitution. Aucun Parlement, aucun Sénat, aucun Gouvernement ni aucun Président de la République ne peut modifier une virgule de la Constitution. La Constitution écrite par le peuple constituant définit le cadre dans lequel le service de la représentation doit s'exercer. Aucun pouvoir n'est donné à personne. Le Président et tous les représentants du peuple sont au service exclusif des intérêts réels du bien commun du peuple. La liberté, la sécurité, les intérêts du bien commun sont assurés par les lois qui explicitent la Constitution en étant compatibles avec elle.

Le peuple accepte d'être gouverné par un Gouvernement dans la mesure où l'exercice de son service est encadré, limité, par la Constitution que le peuple lui-même a rédigée et que lui seul peut modifier.

Etienne Chouard, logiquement très critiqué par les chiens de garde du système, dit que « Le problème qui nous concerne, c'est notre dépossession du politique par des Constitutions qui n'en sont pas. Nous devrions refuser d'appeler « Constitution », des textes qui, au lieu

d'être des protections, sont des prisons. » (Cf., Etienne Chouard, invité par Natacha Polony sur Polony.tv, le 02 décembre 2017, « Nous ne sommes pas en démocratie » ; visionner également la vidéo Etienne Chouard, le 04 août 2017, entretien chez Thinkerview)

Dès qu'une représentation se permet de toucher ou de modifier, une Constitution, il n'est plus une représentation mais une usurpation, un délit de pouvoir, une forme de putschisme politique, un coup d'État juridique illégal.

James Madison (1751-1836, quatrième président des États-Unis d'Amérique, de 1809 à 1817), écrivait : « *Là où règne un excès de pouvoir, aucune propriété n'est dûment respectée. Personne n'est en sécurité dans ses opinions, sa personne, ses facultés ou ses biens.* » (Cf., *The Founders' Constitution Volume 1, Ch 16, Document 23*)

En France, la liberté d'expression n'est plus qu'une belle idée ancienne. Les dernières lois (Cf., article du 19 novembre 2018, dans mondialisation.ca : l'avalanche liberticide appelle à la résistance) posent répétitivement les limites de ce qu'elle représente aujourd'hui.

Ouvrons cette parenthèse. Depuis la loi Gayssot du 13 juillet 1990, jusqu'aux dernières sur les « fakes news » de Macron en novembre 2018, la liberté d'expression est devenue dérisoire en France. Les citoyens peuvent être sévèrement condamnés pour un oui ou pour un non, au nom d'un soi-disant « *discours de haine* » ou « *d'incitations à la haine raciale* » ou « *d'antisémitisme* », alors que la Constitution garantit la liberté d'expression.

Aujourd'hui, en France, il est interdit de plaisanter, de rire, de faire de l'humour, de pratiquer l'auto dérision traditionnelle ou même la satire. Les Coluche ou Desproges sont inimaginables aujourd'hui : ils seraient condamnés devant les tribunaux! Un Dieudonné, quelles que soient ses opinions, est condamné par les tribunaux et harcelé par la police de la dictature française pour interdire aux sympathisants la participation à ses spectacles, car de toute évidence, la liberté de pensée et d'expression n'existe plus en France, Patrie des Droits de l'homme! Frédéric Taddeï a été viré de France Télévision pour avoir dit la vérité sur l'engagement criminel de l'Etat Français dans la coalition illégale de Doha au service des intérêts d'Israël en Syrie et ce journaliste travaille désormais sur RT France; Natacha Polony a, elle aussi, été virée de partout. Elle a été obligée d'organiser son indépendance. Elle anime entre autres choses les activités du Comité Orwell. Michel Onfray s'est fait virer des TV et des Radios de France et de Navarre pour avoir osé publier un écrit satyrique sur Macron et critiquer les partisans du pacte de Maastricht. Des pressions venant de l'Etat terroriste français ont été organisées pour l'empêcher de continuer son Université populaire. Le but était d'étouffer la voix du philosophe qui a été jugé, par la macronie, dissident et véhiculant des idées incompatibles avec la vision dictatoriale de la politique fasciste ultra libérale qu'elle pratique. D'autres journalistes avaient déjà été censurés avant eux, comme Jean-Loup Izambert sur la Syrie en 2015 ou Paul Moreira sur l'Ukraine en 2016...

Dans les « élites » politiques, il n'y a plus personne aujourd'hui en France qui pourrait prononcer cette parole attribuée traditionnellement à Voltaire : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire librement.* » Cette liberté est devenue impensable en France! Comment en est-on arrivé là?

Les chiens de garde habituels que l'on entend dans les médias collabo du système, nous sidèrent par leur pratique d'un psittacisme journalistique déconcertant ou des paralogismes informels en continu à travers lesquels ils prennent constamment les gens pour des idiots. Ils finissent par nous gaver avec leurs fixations et nous rappellent bien souvent Simone de

Beauvoir qui disait si justement dans « Les Mandarins » (1954) : «Ces gens ont l'air de croire que le vide de leur cerveau leur meuble les couilles!»

Ces « gens » en question sont, en vrac, les Jean-Michel Apathie, les Christophe Barbier, les Hervé Gattegno, les Patrick Cohen et autres BHL, bref, la cohorte des abrutis du même acabit que l'on subit à longueur de temps sur les ondes et qui polluent la vie publique française, et en particulier lorsqu'ils délirent sur les Gilets-jaunes...

Fermons la parenthèse.

Des lois qui ne sont pas compatibles avec la Constitution, sont illégitimes et sans valeur. Si un citoyen peut être condamné à de la prison ferme alors qu'il dit une vérité historique avérée, vérifiée, ou parce qu'il plaisante, simplement parce qu'une représentation législative s'est emparée d'un pouvoir qu'elle n'a pas et qu'elle n'a jamais eu, mais qu'elle s'est arbitrairement attribué, nous ne pouvons plus parler de démocratie mais de dictature. Une loi qui n'est pas compatible avec la Constitution écrite par le peuple n'a aucune légitimité et le citoyen a le devoir de s'opposer à cette loi qui n'a aucune valeur. Il est même tenu à la désobéissance civique, puisqu'il est tenu de respecter la Constitution.

Nous pouvons tous constater à quel point nous sommes dans une dérive totalitaire en France, puisque ce qui est naturel et inscrit dans la Constitution est foncièrement contesté par un pouvoir qui s'est attribué le droit de contredire la Constitution en la niant quasi intégralement!

Georges Orwell écrit dans 1984 : «Pour que les grands gardent perpétuellement leurs places, la condition mentale dominante doit être la folie dirigée.» (P.307)

Philippe Séguin, avec la pensée et l'action duquel nous avons le droit de ne pas toujours être d'accord, disait le 05 mai 1992, dans son célèbre discours à l'Assemblée nationale française que:

« Aucune assemblée n'a compétence pour se dessaisir de son pouvoir législatif par une loi d'habilitation générale dépourvue de toute condition précise quant à sa durée et à sa finalité. À fortiori, aucune assemblée ne peut déléguer un pouvoir qu'elle n'exerce qu'au nom du peuple. »

«Tout traité contraire à la Constitution est nul», disait-il.

Brissot bien avant lui déclarait dans un discours du 8 août 1791 : *« Un Pouvoir délégué sans un autre qui le surveille et le contrôle, tend naturellement à violer le principe de sa délégation, et à transformer cette délégation en souveraineté! »*

Une Constitution n'a de sens que si elle est respectée. Autrement dit, toute Constitution qui n'est pas respectée cesse d'en être une.

En France la Constitution, en plus d'avoir été modifiée à maintes reprises, sans le consentement du peuple français, a été ouvertement ignorée à de très nombreuses occasions par le Président de la République, notamment par Emmanuel Macron. Les exemples sont pléthore.

François Asselineau, président de l'UPR, a pointé 13 violations de la Constitution française par le Président de la République actuel. Or, selon l'article 68 de la Constitution, une

procédure de destitution devrait avoir lieu alors qu'elle ne se fait pas! (Cf., François Asselineau, le 27 décembre 2018, interview BFM TV sur les Gilets-jaunes et sur la destitution d'Emmanuel Macron)

Il est important que les citoyens Français sachent comment s'y prendre pour travailler sur la réappropriation de leur souveraineté et de la politique en soi. On peut consulter Alternativa ou Les Colibris, ou article3.fr, participer aux « ateliers constituants » par exemple... On peut lire des ouvrages simples et très instructifs comme celui d'Etienne Chouard : « Nous ne sommes pas en démocratie », Éditions La relève et la peste.

Ce que le citoyen en marche vers sa réappropriation du politique et de sa souveraineté doit savoir, c'est que le « démos » exerce le « cratos ». Si un « représentant » se met en travers du « démos » et du « cratos », il empêche en soi la démocratie. Une « démocratie représentative », telle qu'elle a été imaginée et appliquée en France, est par définition une annulation de la démocratie en soi. C'est la raison pour laquelle Sieyès en France et Jefferson aux USA se sont opposés à la démocratie : la démocratie est non compatible avec l'exercice du pouvoir par des individus se disant les « représentants du peuple »! Certes, un « représentant » peut être un serviteur qui ne fait que travailler au service de la volonté du peuple. Il peut être là pour accomplir une tâche au nom du peuple qui reste souverain et travailler sous le contrôle du peuple qui le mandate pour une tâche étant par définition, celle de veiller sur les intérêts du bien commun.

Mais, si le « représentant » se comporte en tuteur de citoyens devenus irresponsables ou incapables, nous ne parlons plus du tout de démocratie dans ce cas là.

Une Constitution doit protéger de tout abus de pouvoir. Une Constitution doit régler la question du contrôle des élus, de la révocation des élus à n'importe quel moment si ceux-ci ne sont plus dans le respect de leur mission ; une Constitution doit être respectée pour être une Constitution. Une Constitution doit être écrite par le peuple si nous voulons parler de démocratie et installer une démocratie. Seul le peuple est habilité à écrire la Constitution, à amender la Constitution, à modifier la Constitution et à faire respecter la Constitution par le referendum d'Initiative Citoyenne, révocatoire ou autre, si quelqu'un, en cours de mandat, voulait s'emparer d'un pouvoir échappant au contrôle du peuple.

La Constitution est là pour protéger le peuple des législateurs. Les législateurs sont là uniquement pour nous rendre service : détailler les règles qui impérativement doivent être absolument compatibles avec la Constitution écrite par le peuple et qui reste la vraie et fondamentale volonté du peuple et souveraineté du peuple supérieure à toute autre loi ne pouvant que venir confirmer ce que dit la Constitution. Toute loi qui viendrait contredire la Constitution est d'office illégitime et non valide : elle doit être abrogée immédiatement et aucun citoyen ne peut ni ne doit respecter une loi qui contredit la Constitution ou qui s'oppose au respect de la Constitution. Ce ne sont pas les « représentants » du peuple qui sont habilités à écrire les règles de leur propre « représentation ». C'est au peuple d'écrire les règles qui définissent le travail de ses représentants.

Tous ceux qui considèrent qu'ils ont un « pouvoir », ne peuvent évidemment pas se mettre à écrire les règles qui vont contrôler leur propre « pouvoir ». Pourtant c'est ce qui se fait continuellement depuis longtemps en France. Le peuple doit abroger cette perversion et définir dans la Constitution ce qu'est le rôle du « représentant serviteur du peuple » et non pas « détenteur d'un pouvoir sur le peuple ».

Le problème qui est celui du peuple, c'est la dépossession du politique par des Constitutions qui n'en sont pas. Les marchands, les financiers, les spéculateurs se sont emparés du pouvoir en écrivant les lois à la place du peuple. Ils ont donc rédigés les lois en vertu de leurs intérêts marchands, contre ceux du peuple dépossédé de sa souveraineté constitutionnelle. De fausses constitutions ont remplacé la Constitution.

Dès qu'on lit, par exemple, l'Article 3 de la Constitution française actuelle on trouve cette affirmation illégitime: « La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants...» Autant dire qu'on se moque ouvertement du peuple. Cela veut dire que les « représentants » détiennent le pouvoir qu'ils exercent au nom du peuple et le peuple accepte implicitement d'être dépossédé habituellement de son pouvoir par le fait même. Dire ensuite que le referendum est également prévu par cet article n'a plus beaucoup de sens puisque ce sont les « représentants » qui vont décider à quel moment un referendum doit avoir lieu et en définissant ses modalités.

La seule façon d'organiser une démocratie représentative qui n'aille pas dans ce type de falsification, c'est de la penser à partir du plus petit échelon : la commune. Les représentants locaux sont choisis par la population locale. On les connaît, on les voit faire leur travail, on les contrôle en direct et on se donne le droit de pouvoir les révoquer si leur travail n'est pas satisfaisant ou s'il va dans le sens contraire des intérêts du bien commun.

Ensuite, nous déléguons au niveau départemental les décisions que nous ne pouvons pas prendre au niveau local. Par une fédération pensée d'en bas, s'organise le processus de la délégation et non pas à partir d'en haut. Une fédération pensée depuis le haut est une caricature de démocratie.

C'est l'exemple de l'Union Européenne qui veut organiser une fédération de pays mais à partir de Bruxelles, à partir de « représentants » que personne n'a élus et qui ne représentent donc personne, mais qui nous imposent en revanche leur « Constitution » et les traités, sans que les peuples ne se soient en rien prononcés. On se rappelle que même les consultations par referendum sur la Constitution européenne, ayant donné un résultat négatif pour plusieurs pays, ont été ignorées et imposées à tous par les « représentants » détenant un pouvoir qui, par conséquent, ne venait pas des peuples!

Le fait que le citoyen devienne un citoyen constituant, lui permet d'écrire lui-même le fondement du droit dans la Constitution, parce qu'il est le souverain.

Les voleurs de pouvoir, les oligarques, les « élites » politiques, ont absolument intérêt à placer la sphère des prises de décisions le plus haut possible : pour eux un pouvoir exercé par un Gouvernement mondial constitue ce qu'il y a de plus souhaitable. Le communal est balayé depuis longtemps, puis même le national a été balayé à son tour. Actuellement c'est la gouvernance supra nationale de l'Union Européenne qui logiquement a été pensée par des « élites » pour nous conduire tout droit vers la gouvernance mondiale! Le processus est évident. C'est aussi la raison pour laquelle les peuples se rendent parfaitement compte qu'ils ont été dépouillés de toute souveraineté. Ils ont été trompés, abusés, volés, arnaqués. On les a dépossédés de leur volonté démocratique : ils n'ont plus rien en mains et ne peuvent plus rien réclamer. Ils n'ont aucune souveraineté mais seulement un devoir de soumission radicale. Personne ne peut sortir de l'Union Européenne sans le payer chèrement! Le 24 janvier 2011, lors de l'Université populaire participative organisée par Ségolène Royale à Rueil-Malmaison, Attali avouait, devant les sympathisants socialistes de Ségolène Royal, cette forfaiture et trahison, reconnaissant qu'en écrivant le Traité de

Maastricht, les rédacteurs, dont lui-même faisait partie, s'étaient « *bien engagés à faire en sorte que sortir ne soit pas possible. On a soigneusement oublié d'écrire l'article qui permet de sortir...* », disait-il avec jubilation.

C'est aussi la raison pour laquelle les peuples se remettent à voter en Europe pour les candidats des partis nationalistes. Ce réflexe est bien entendu erroné, puisque faire appel à des candidats nationalistes ne redonnera pas la souveraineté au peuple. Il s'agirait plutôt de redevenir citoyens constituants, afin de retrouver la démocratie qui redonne la souveraineté au peuple, qui permet au « démos » d'exercer le « cratos ».

Les « élites » de Bruxelles, plus exactement les « juges européens » ont décidé en 1964 que « *le Droit européen serait désormais supérieur au droit constitutionnel de chaque nation* »! Aucune Constitution nationale ne serait supérieure à la Constitution européenne, qui pourtant n'est pas une Constitution puisqu'elle n'a pas été écrite par les peuples européens. Ce qui fait que tous les peuples européens ont été, déjà à cette époque-là, dépossédés ipso facto de leur souveraineté. Ces juges européens n'avaient aucun mandat électoral pour faire ce coup d'État juridique: ils ont pratiqué le « putsch juridique ».

Les « élites » politiques nous trahissent en permanence depuis tout ce temps, car ils vendent nos richesses et ils les donnent même, puisqu'en réalité ils en vivent très grassement. Toutes ces « élites » politiques s'enrichissent sur le bradage de nos richesses, de nos acquis, de nos biens... sans jamais nous demander notre avis sur rien. Les élus ne vendent pas seulement les richesses des peuples, mais aussi leur souveraineté aux plus offrants pour eux-mêmes. Or, les élus ne sont pas propriétaires de la souveraineté. Au nom de qui et de quoi se permettent-ils de vendre quelque chose qui ne leur appartient pas?

Le comportement des élus au niveau européen, comme actuellement au niveau de chaque pays européen, est à l'image d'un locataire qui déciderait arbitrairement de vendre l'appartement dans lequel il vit, en croyant que par le simple fait d'y vivre il en serait devenu le propriétaire!

Le principe du vote tel qu'il est imaginé actuellement dans tous les pays occidentaux, est foncièrement infantilisant : les citoyens sont, par le vote, tenus à l'écart de toute responsabilité. Le citoyen fait de l'élu, un homme de pouvoir ayant le droit de le tyranniser durant toute la période d'exercice de son mandat. C'est l'élu qui détient toute la responsabilité du politique pendant que le citoyen en est dépouillé. L'institution du vote telle qu'elle existe chez nous, infantilise le citoyen, le déresponsabilise, et donc le décourage de toute implication politique.

Il est indispensable de lire Tocqueville sur le « tirage au sort » des élus dans les débuts de la confédération américaine. Les élections, telles qu'elles sont aujourd'hui, désignent les pires d'entre nous pour décider du bien commun, car nous ne faisons qu'élire des individus qui ne sont jamais choisis par nous-mêmes, mais par des partis faisant passer leurs intérêts avant ceux du bien commun. L'élection donne toujours le pouvoir à celui qui sera le meilleur menteur.

Le tirage au sort fait que l'élu n'a pas choisi de tenir cette place et de jouer ce rôle de représentant. Le tirage au sort fait que l'élu est obligé d'être responsable devant les citoyens, car il n'a pas d'ambition personnelle, il doit être le plus honnête possible et le plus juste possible sur le souci du bien commun, puisque le contraire provoquerait sa révocation. L'élection telle qu'elle existe actuellement est une véritable incitation au mensonge, avant

d'être élu, pendant le mandat et après le mandat pour être réélu! L'élection fabrique nécessairement des maîtres dominants, croyant détenir un pouvoir sur leurs concitoyens, alors que le tirage au sort construit des serviteurs nécessairement contrôlés, puisque non élus sur une confiance a priori, et par obligation attentifs au bien commun. La professionnalisation de la politique et le cumul des mandats fabriquent des tyrans et empêchent la rotation dans l'exercice du service du bien commun, de la « res publica ». C'est le principe de l'élection qui a créé les partis. Les partis n'ont de raison d'être que pour les élections. Ce qui veut dire que la démocratie n'est pas envisageable tant qu'il y a des partis ou des mouvements politiques qui sont plus ou moins des partis déguisés.

Il serait également judicieux de lire les textes de Simone Weil sur l'abolition des partis.

Le système actuel de la « représentation nationale » est plutôt un système de domination parlementaire qui est une authentique imposture, une tricherie, une supercherie, un abus. Anarchie et démocratie c'est la même chose. Ce qui n'est pas « anarchiste » est totalitaire, tyrannique, fasciste.

Enfin, il n'y a pas de souveraineté politique sans souveraineté monétaire en même temps. Le coup de la monnaie unique gérée par une banque centrale européenne interdisant aux banques nationales de jouer leur rôle naturel auprès de chaque État nation, était un enchaînement radical imposé à tous les citoyens de tous les pays de l'Union Européenne et une manière absolument perverse d'écraser toute souveraineté possible des peuples.

Nous ne disposons plus d'aucune souveraineté politique à partir du moment où nous avons accepté de perdre la souveraineté monétaire. En France, cette capacité à fabriquer sa propre monnaie a été abandonnée le jour où l'Union Européenne a décidé de créer la monnaie unique et de passer à la fondation de la BCE. Le 1er juin 1998, la Banque centrale européenne prenait la place de l'Institut monétaire européen. Six mois plus tard, le 1er janvier 1999, onze États membres (sur les 15 qui composaient alors l'Union européenne) intégraient la troisième phase de ce projet de monnaie unique et acceptaient la fixation irrévocable des taux de conversion de leurs monnaies. La zone euro était en place et la souveraineté des peuples irrévocablement perdue.

Dès lors, demander aux Français en 2005, s'ils acceptaient par referendum la « Constitution européenne » qui n'en était pas une, puisque non écrite par les peuples européens, était une gageure, une farce de mauvais goût. Tout le système était sidéré en apprenant que les Français avaient voté « non », croyant toujours qu'ils avaient leur souveraineté. Très vite, ils allaient découvrir que cette souveraineté avait disparu et que ce referendum était une farce, un simulacre de « démocratie », une manière ultime de vouloir faire dire aux Français qu'ils avaient librement choisi leur enchaînement volontaire! En réalité, il était tout à fait naturel que Sarkozy ait modifié la Constitution française à Versailles et que le « non » des Français sur la Constitution européenne fut transformé en « oui » des Français, le 4 février 2008. Ce « non » des français était anachronique et inimaginable dans ce contexte Maastrichtien dominant qui avait d'office volé la souveraineté du peuple ayant procédé à un referendum n'ayant plus de « légitimité » légale. C'était comme si l'on demandait aux Français, à travers ce referendum, de viser une cible avec un fusil dont on avait supprimé et la balle et le percuteur! Une véritable farce et une injure suprême.

Aujourd'hui, 10 ans plus tard, nous voyons le résultat spectaculaire obtenu par cette moquerie d'une arrogance extrême et hautement injurieuse. Le peuple a compris qu'il s'était fait abuser et qu'il devait se réapproprier sa souveraineté.

En fonction de ce que l'on vient de dire, il est donc évident que tout le système est farouchement sur le pied de guerre contre ce peuple récalcitrant qui n'accepte pas de continuer à se faire voler sa souveraineté.

Ce qui anime les Gilets-jaunes aujourd'hui, constitue une menace extrême pour ce pouvoir des dominants de l'oligarchie européenne. La revendication du RIC est pire que le FREXIT lui-même. Car c'est toute la mécanique souterraine de la fabrication de l'UE telle qu'elle est qui est fondamentalement remise en cause par cette volonté de réappropriation de la souveraineté du peuple et de la politique... Voilà le cauchemar absolu pour les prédateurs de l'UE au pouvoir partout en Europe. Macron est un pion de ce système et il n'est là que pour servir ce système. Il se trouve que les Français lui disent stop! On ne va pas plus loin. Mais, cet homme a été placé là où il se trouve par la volonté du capitalisme ultra libéral au pouvoir en Europe: il a donc des obligations vis-à-vis de ses parrains. Ce qui veut dire qu'il ne peut pas faire autrement que de pratiquer la répression à haute dose ou trouver le moyen de s'enfuir, de s'échapper de ce piège dans lequel il a accepté de se laisser prendre. Il en est à « la fuite de Varenne », en espérant pour lui qu'il passera la frontière, ou à la décapitation politique.

Pour le peuple, il est temps de reprendre la légitimité là où elle est. Et là où elle est n'est pas l'UE. L'UE est diamétralement opposée à la revendication des Gilets-jaunes et ne peut tolérer la revendication des Gilets-jaunes. Elle va donc déclencher une répression spectaculaire en Europe, puisque les Gilets-jaunes font des émules dans toute l'Union. Cette répression est logique, Bruxelles sera obligée d'en arriver là.

C'est la raison pour laquelle nous avons toutes les « chances » de voir « fleurir » le terrorisme partout dans l'UE, car il faut maintenir par la peur tous ceux qui veulent s'opposer à ce vol de la souveraineté des peuples. Les Français seront sévèrement punis. Les agents dormants ou les mercenaires de l'OTAN/CIA seront réactivés partout en Europe. La menace de guerre sera exaspérée. L'UE tentera de trouver un ennemi extérieur (déjà tout trouvé : la Russie) pour y détourner les tensions internes exaspérées. Déjà la macronie a ouvertement accusé la Russie d'être derrière la révolte des Gilets-jaunes! La manipulation des peurs sera accentuée via les medias aux ordres. Il est hors de question pour ce système que le peuple puisse sortir de cet enfermement qu'il a si bien construit au bénéfice exclusif de la caste des oligarques et des financiers au pouvoir.

Les européens sont là pour enrichir ce monde des privilégiés et ce monde des privilégiés est tout à fait prêt à exterminer les récalcitrants. Qu'on se le dise clairement sans avoir peur des cris d'orfraie que les gardiens de la dictature européenne vont pousser assurément avec l'hypocrisie dont elle a le secret, en écoutant ce type de discours qui sera aussitôt qualifié de « complotiste » ou de « populiste » ou de « radicalisé »...

Dans un premier temps, le plus grand bouleversement à opérer désormais, c'est celui d'une restauration du « citoyen constituant ». A partir de là, il est possible de penser le RIC (referendum d'initiative citoyenne) en imaginant une démocratie directe ou une démocratie représentative à condition qu'elle le soit depuis l'échelon le plus petit et toujours selon l'initiative venant d'en bas. Il s'agit pour les citoyens de réécrire la Constitution et de la faire rigoureusement respecter : ce qui entraîne avant tout l'abolition de la 5^e République, mais aussi que la Constitution de Lisbonne (le Traité de Maastricht) ne puisse pas être supérieure à la Constitution française, jusqu'au moment où tous les peuples européens auront décidé de réécrire ensemble une nouvelle Constitution de l'Union Européenne.

On peut déjà là se rendre compte à quel point la situation est beaucoup plus dangereuse qu'elle n'en a l'air. La revendication des Gilets-jaunes est totalement grotesque, absolument anachronique pour Bruxelles et ubuesque pour les « élites » qui ont clairement opté, comme Jacques Attali, pour le modèle dictatorial actuel de l'UE. Ce qui est inacceptable et qui est un véritable désastre pour la majorité des modestes maltraitée par l'injustice sociale et l'injustice fiscale, est un succès pour les « élites » au pouvoir à Bruxelles, car elles ont planifié volontairement ce désastre pour les « sans-dents », puisqu'il fallait abolir la démocratie, tout ce qui donnait la souveraineté aux peuples, tout ce qui pouvait rendre fort les États afin de faire triompher un Nouvel Ordre Mondial. Ce nouveau monde en construction est celui de l'idéologie fasciste d'un ultra libéralisme ne servant que les riches, les nantis, les privilégiés du système, grâce aux masses laborieuses dépouillées de toute volonté démocratique par l'abolition des Constitution en les échangeant par une Constitution qui n'en serait pas une, puisque écrite par la caste de l'oligarchie au pouvoir.

La Révolution française dès ses débuts a exigé l'écriture de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen pour qu'elle puisse aller de l'avant. Aujourd'hui, nous devons réécrire la Constitution pour la faire respecter et cela provoquera une Révolution.

Jean-Yves Jézéquel

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Jean-Yves Jézéquel, Mondialisation.ca, 2018

Articles Par : Jean-Yves Jézéquel

A propos :

Jean-Yves Jézéquel, philosophe et psychanalyste, diplômé du troisième cycle en sciences humaines, est l'auteur d'une trentaine d'essais en philosophie, spiritualité, religion, psychologie. Il publie également depuis 2014, une série d'analyses sur les grandes questions actuelles de société.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

